

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°11 / 2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 005-210500773-20260204-202611-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt-six
le 30 janvier à 8 heures 45 minutes
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 26 janvier 2026

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel (pouvoir à FOUQUE Christian), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Vente des parcelles J 173 et J 174 à Clot la Chalp (choix des candidatures).

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'appel à projet qui a été lancé au sujet de la mise en vente de 2 parcelles sur un terrain nu à la Muande, deux candidatures ont été reçues en Mairie :

- La Distillerie de Saint-Véran, pour la totalité des deux parcelles
- La société coopérative – La Valle dell'Eco, pour un lot de la parcelle J 174

Après examen des candidatures lors de la commission qui s'est tenue le 5 janvier 2026, il a été proposé de retenir la candidature de la Distillerie de Saint-Véran.

Madame le Maire propose donc au conseil de retenir la candidature de la Distillerie Saint-Véran (13 route de Saint-Véran – 05350 SAINT-VERAN) pour la vente des deux parcelles J 173 et J 174 à Clot la Chalp, au prix fixé par la délibération en date du 26 janvier 2026.

L'acte de vente se fera après obtention du permis de construire.

Vote au scrutin secret :

Pour : 3

Contre : 2

Abstention : 1

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

